

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 avril 2017 – 19h30

- Ordre du jour :**
- Approbation du compte de gestion 2016 de la commune
 - Approbation du compte administratif 2016 de la commune
 - Vote du budget primitif 2017 de la commune
 - Vote des taux d'imposition 2017
 - USEDA
 - Fonds de Solidarité pour le Logement
 - Questions diverses

Présents : P. BARTELS, L. JACQUEMARD, C. FENAUX, F. FERRAZ, F. FOSTIER, P. EDUIN, P. BEAUMONT

Absents excusés : G. SCHMIT, C. LEGRAND, N. DECHAPPE, B. WIART

Secrétaire : C. FENAUX

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DE LA COMMUNE :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte de gestion 2016 de la commune transmis par le percepteur.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif communal 2016. Ce compte fait apparaître pour l'exercice 2016 les résultats suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT	98 737,55 €
SECTION INVESTISSEMENT	8 155,73 €
RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET	46 551,53 €

L'affectation du résultat au budget 2017 se fait de la façon suivante :

- . affectation de l'excédent d'investissement au compte 001 pour 8 155,73 € (recettes d'investissement)
- . affectation de l'excédent de fonctionnement au compte 002 pour 50 737,55 € (recettes de fonctionnement) et au compte 1068 pour 48 000 € (recettes d'investissement)

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017 :

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux d'imposition communaux de 1 % soit :

	Taux de 2016		Taux de 2017
- Taxe habitation	⇒ 17,96 %	⇒	18,14 %
- Taxe foncière bâtie	⇒ 10,81 %	⇒	10,92 %
- Taxe foncière non bâti	⇒ 16,79 %	⇒	16,96 %

USEDA :

Dans le cadre du projet d'aménagement de la traverse de la commune, les travaux d'effacement des réseaux électrique, d'éclairage public et téléphonique rue de Guignicourt et sur une partie de la rue du Centre, sont gérés par l'USEDA.

- Coût des travaux ⇒ 321 424,44 € HT
- Participation USEDA ⇒ 133 571,96 € HT
- Participation de la commune ⇒ 187 852,48 € HT

Le Conseil Municipal accepte la proposition faite par l'USEDA.

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT :

Le Maire expose à l'Assemblée que le Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.) permet aux personnes ayant des difficultés particulières d'accéder à un logement décent, de s'y maintenir et d'y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de service téléphonique. Le financement du F.S.L. est assuré par le Département avec l'aide de chaque distributeur (énergie, eau et téléphone) et des collectivités territoriales. La participation volontaire de notre commune s'élève à 0,45 € par habitant. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse l'adhésion.

QUESTIONS DIVERSES

↳ Affaire Monsieur Benoit MASSUEL c/ Commune de MENNEVILLE : demande d'indemnisation préjudice suite délivrance certificats d'urbanisme erronés

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a reçu le jugement en date du 28/03/2017 rendu par le Tribunal Administratif d'Amiens.

Rappel : Par une requête et un mémoire, enregistrés respectivement le 07/10/2014 et le 17/11/2015, Monsieur Benoit MASSUEL a demandé au Tribunal au terme de plusieurs préjudices invoqués :

- De condamner la commune de Menneville à lui verser une somme de 175 183.88€ en réparation du préjudice subi du fait de l'illégalité des certificats d'urbanisme qui lui ont été délivrés les 26/04 et 29/07/2013
- De condamner la commune de Menneville à lui verser une somme de 3000€ au titre des dispositions de l'art. L761-1 du Code de justice administrative.

Décision du Tribunal au terme de l'analyse de l'ensemble des préjudices et des pièces du dossier :

- La Commune est condamnée à verser la somme de 15 334 € à Monsieur Benoit MASSUEL.
- La Commune de Menneville versera également une somme de 1000€ à Monsieur Benoit MASSUEL au titre des dispositions de l'art. L761-1 du code de la justice administrative